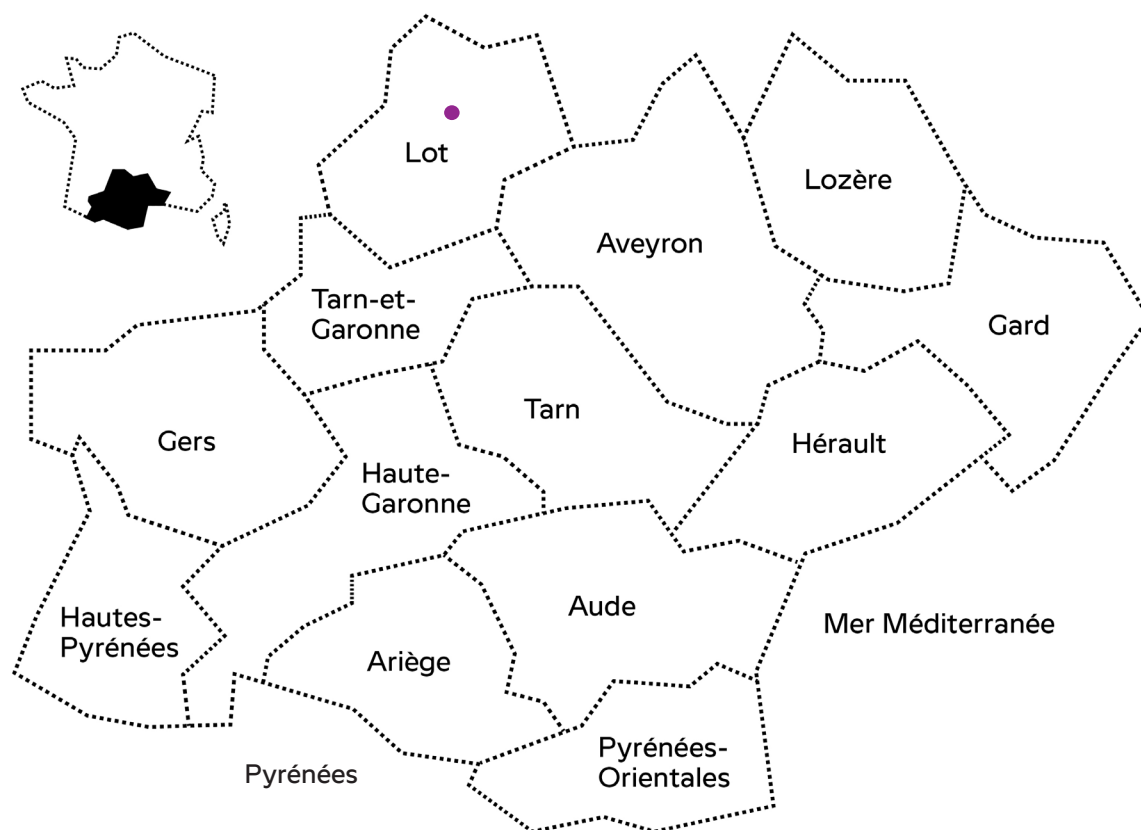




APPEL À PROJETS

RÉSIDENTENCE DE TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAUSSES ET VALLÉE DE LA DORDOGNE
(CAUVALDOR)



INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, des résidences pilotées par Occitanie films se déploient en région, grâce au soutien de la DRAC Occitanie et de la Région Occitanie.

Chaque résidence est l'occasion d'accompagner le geste d'un·e artiste, de sensibiliser des publics très divers au cinéma et au processus de création, de poser de nouveaux regards sur des lieux et des décors, de dialoguer avec d'autres films tournés sur les territoires, de tisser des liens avec leurs habitants et leurs acteurs culturels. Chaque résidence est unique et donne lieu à une situation inédite.

Autour de ces principes communs, une petite collection de films et autres objets cinématographiques se constitue au fil des projets, parmi lesquels : *País de flors*, réalisé par le Collectif KOVisuel à la Maison du Parc national et de la Vallée de Luz Saint Sauveur (65), *Amours sourdes*, la correspondance de Clara Petazzoni avec le film *Serre moi fort* de Mathieu Amalric sur le territoire de la Communauté de communes Cagire-Garonne-Salat (31), *La recette animée* par Chloé Sorin à Beaumont de Lomagne (82) et les peintures cinématographiques des paysages des Albères de Samuel Brien (66).

Occitanie films lance ici un nouvel appel à projets en partenariat avec la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor), dans le Lot, autour du thème de la relation des spectateurs aux salles de cinéma du territoire.

SYNTHÈSE INFOS PRATIQUES

■ DOMAINE ARTISTIQUE

Réalisateur·trice dans le champ du cinéma-audiovisuel
(les collectifs d'artistes ne sont pas éligibles)

■ LIEU

L'artiste sera hébergé dans un logement mis à disposition par une des communes du territoire ou chez l'habitant (à préciser).

■ CALENDRIER

Première période du 9 au 20 janvier 2023, puis autres périodes modulables jusqu'à fin juin 2023, pour une durée totale de 8 semaines.

■ DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

20 novembre 2022

■ RÉMUNÉRATION DE L'ARTISTE

10 000 € TTC (les déplacements sur le territoire de la communauté de communes, le matériel audiovisuel et l'éventuelle participation de collaborateurs extérieurs sont à la charge de l'artiste)

Un repas par jour, l'hébergement, ainsi que les déplacements entre le domicile de l'artiste et le territoire seront pris en charge par la Communauté de communes.

■ PRÉ-REQUIS

Être véhiculé est impératif pour cette résidence.

ENJEUX ET CONTEXTE

■ CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

La DRAC Occitanie impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse. La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de Territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre. La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

■ LES PARTENAIRES

Cette résidence, proposée grâce au soutien de la DRAC Occitanie, est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre :

- **La communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor)**
www.cauvaldor.fr

La communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne a été constituée en janvier 2017 par la réunion de plusieurs intercommunalités. À ce jour, la communauté de communes rassemble 77 communes, seules 8 d'entre elles dépassent les 1 000 habitants et uniquement 3 sont des petites villes (plus de 3 000 habitants) : Souillac, Gramat et Saint-Céré. Autant dire que bourgs et villages se succèdent sur ce territoire sans qu'un véritable centre n'y exerce d'effet polarisant, tant dans l'identité territoriale que dans le fonctionnement économique ou organisationnel. Sa population fluctue fortement en fonction des saisons et des vacances scolaires, avec un nombre conséquent de résidences secondaires et de touristes de passage.

CAUVALDOR est très vaste : de Sousceyrac-en-Quercy à l'est à Masclat à l'ouest, le territoire s'étale sur près de 80 km et de Cressensac au nord au Bastit au sud, c'est 60 km qu'il faut parcourir. Pour aller de bout en bout il faut faire entre 40 minutes et 1h40 de route. Fondamentalement rural, le territoire de CAUVALDOR s'explore à pied, à vélo, mais surtout en voiture.

La communauté de communes mène une mission d'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'une convention territoriale pour la Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle.

La convention territoriale est un contrat triennal entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et une ou plusieurs collectivités. En 2022, la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne a exprimé son souhait de renouveler cette convention et de continuer à s'inscrire dans le dispositif.

Elle a plusieurs enjeux :

- Organiser la démocratisation culturelle au sens large,
- Mettre au point une offre culturelle équitable sur tout le territoire,
- Faire découvrir les pratiques artistiques et les encourager,
- Être dans une dynamique culturelle qui crée du lien social,
- Développer l'esprit critique et la compréhension des enjeux de société.

- **Occitanie films** : www.occitanie-films.fr

L'Agence Occitanie films a pour mission de favoriser le développement du cinéma et de l'audiovisuel en région. En lien avec ses deux tutelles, la Région Occitanie et le Ministère de la Culture, elle attire et accueille les tournages de films, anime la filière professionnelle, diffuse les films liés au territoire, mène des actions d'éducation à l'image et assure le rôle de Pôle régional d'éducation aux images.

• Les 5 salles de cinéma du territoire :

Le cinéma Robert Doisneau à Biars-sur-Cère

Le cinéma Robert Doisneau existe depuis 1972 et est géré en intercommunalité depuis 2002. Sa salle de 200 places fait partie du centre social et culturel Robert Doisneau, équipement de la communauté de communes de Cauvaldor, au sein duquel se trouvent une bibliothèque, une ludothèque, une cyber base, un centre social, des locaux accueillant diverses activités culturelles et sportives d'associations locales.

Le cinéma est classé Art et Essai ; sa programmation, proposée régulièrement en partenariat avec l'association de cinéphiles Ciné Grand Angle, est axée sur la diversité (films jeune public, patrimoine, cinéma d'animation pour adulte, documentaires, courts-métrages...). Le cinéma Robert Doisneau est un lieu de projection mais également de convivialité, d'échanges et de rencontres avec des intervenants, des réalisateurs, des professionnels du cinéma, des associations locales.

Le cinéma L'Atelier à Gramat

Le cinéma L'Atelier est un cinéma municipal de 158 places classé «Art et essai ».

Il se positionne comme un élément culturel important de la ville de Gramat et ses alentours. La programmation se veut éclectique et à l'écoute de son public : de l'art et essai aux blockbusters, horreur, documentaires... Le cinéma se caractérise également par sa politique d'animations comme des ciné-débats, ciné-rencontres, ciné-goûters pour le jeune public, ciné-concerts ainsi que soirées à thème régulières (soirées comédie, action, science-fiction, nuit de l'horreur une fois par an).

L'Atelier est partenaire des dispositifs nationaux d'éducation aux images « École et cinéma», «Collège au cinéma», «Passeurs d'images» (réalisation d'un court métrage sur l'histoire du cinéma).

Le cinéma l'Uxello à Vayrac

Le cinéma l'Uxello (1 salle de 197 fauteuils) est géré et exploité par l'association « Ciné Spectacles l'Uxello » qui a été créée en 1996 et fonctionne depuis sans interruption. L'association compte aujourd'hui une soixantaine de bénévoles. Un salarié effectue environ un tiers des projections. Les projections restantes et l'ensemble des autres tâches sont assurées par les bénévoles. L'Uxello dépend du réseau VEO pour la programmation.

Classé art & essai, il est apprécié pour sa programmation agrémentée régulièrement par des ciné-débats, ciné-rencontres en partenariat avec d'autres associations (LDH par exemple), ciné-conférences "UNIPOP de ville en ville" proposées par le cinéma de Pessac etc.

Son public vient de Vayrac et ses environs, en particulier corréziens. La moyenne d'âge de son public est plutôt au-delà des 40/50 ans.

Le cinéma Saint-Céré

Ce cinéma (1 salle de 199 places) se trouve au sein de la Maison des Associations de Saint-Céré (MDA) qui accueille un Pôle Jeunesse composé d'un accueil de loisirs (ALSH), d'un accompagnement à la scolarité (CLAS), et d'un espace jeune pour les 11 à 18 ans, ainsi que des activités culturelles et sportives d'associations locales.

Le projet du cinéma vient d'être repensé, suite à son rachat par la municipalité. Il est axé sur une volonté d'implication de la population. Une équipe de bénévoles participera à son fonctionnement, aux côtés d'un projectionniste salarié. La programmation, axée sur l'art & essai, sera en partie choisie par ses spectateurs. Enfin, une place importante sera donnée aux événements en lien avec les associations et autres acteurs culturels du territoire.

Le cinéma Le Paris de Souillac

Le cinéma Le Paris a deux salles de projection (240 et 100 places) dont l'architecture date des années 60. Sa gestion est une délégation de service public de la Ville de Souillac. Programmé par Cinéode, le cinéma propose à la fois des films art & essai, des films grand public, des documentaires et des ciné-débats.



LA RÉSIDENCE

■ CHAMP ARTISTIQUE

Cinéma-audiovisuel

La forme d'expression est libre : elle pourra relever d'une approche documentaire, fictionnelle, expérimentale, en prise de vue réelle et/ou en animation, et prendre la forme d'un petit film, de simples séquences de travail et/ou montages, d'installation rassemblant différents types de supports...

■ THÉMATIQUE

" Mais qu'est-ce qu'une salle de cinéma ? Que propose-t-elle, qu'il n'y ait pas ailleurs ? La salle est d'abord ce qui accueille les spectateurs dans leur diversité, communauté, anonymat. Une projection est une expérience commune, civique, sociale. Ceci, pour le meilleur et pour le pire : quand son voisin ronfle, grignote, ou embrasse, cela crée des perturbations !

Mais la salle est encore le lieu où le vivant enregistré se révèle et explose, où il réunit : elles ne sont pas si rares, les projections à la fin desquelles les acteurs sont applaudis comme s'ils étaient vivants ! La salle est encore le lieu où est assuré le respect de la continuité du récit que propose tout film. Impossible, en salle, d'interrompre la projection en cours - à moins de s'en aller... Aimer la salle de cinéma, c'est accepter de se soumettre à un drôle d'écoulement : celui du film, de son climat et de sa narration."

Rochelle Fack (dans Les Cahiers de note sur... les pionniers du cinéma)

Cette résidence propose d'interroger la relation des publics aux salles de cinéma du territoire.

Que représente la salle pour les spectateurs en termes d'émotions, de sensations, de souvenirs, de rencontre avec les œuvres et de rencontre avec les autres ?

Il s'agira donc d'explorer le lien à la salle en s'intéressant à sa dimension affective, d'envisager la salle comme lieu de partage du sensible, lieu de vie et de liens.

L'artiste lui-même, ainsi que les équipes travaillant au quotidien dans les cinémas, seront partie-prenante de cette démarche.

Des films tournés dans le département du Lot, récents ou plus anciens, pourraient constituer un point de départ du projet.

Le cinéma se vivant « de 7 à 77 ans » (et même, avec un peu de chance, plut tôt et plus tard), cette résidence pourra ouvrir à un travail entre les générations autour de l'expérience de spectateur que suscite la salle. Il pourra être par exemple envisagé de penser des séances au cours desquelles les anciens partageraient un coup de cœur de cinéma aux jeunes et vice-versa.

Cette résidence se veut également une occasion de créer des points de rencontres entre les salles elles-mêmes, de valoriser la richesse des salles du territoire, de les penser comme formant une constellation, un réseau. L'artiste est libre d'imaginer les idées les plus fantaisistes : tour des cinémas en mobylette, marathon cinématographique, correspondances vidéo, séance du même film au même moment dans les salles en présence d'un invité, etc.

Enfin, il est proposé d'envisager les salles de cinéma comme lieu de déroulement de la résidence elle-même. Elles pourraient accueillir (selon un calendrier construit en concertation avec les exploitants) des ateliers et séances de travail avec les publics, des temps de création de l'artiste (tournage, montage etc.).

■ PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA RÉSIDENCE

L'artiste est amené à développer un travail de création participative, en impliquant au maximum la diversité des publics et des habitants du territoire. Il s'agit donc davantage d'une résidence d'action culturelle que d'une résidence de création qui serait basée sur un projet de l'artiste préexistant au contexte.

La résidence comptera ainsi :

- Des temps d'action culturelle : participation des publics au processus créatif, ateliers pratiques de nature à alimenter la création, rencontres avec des personnes ressources, collectes de témoignages etc. Des temps de partage des étapes de travail avec les publics seront organisés et pourront se dérouler dans différents lieux du territoire et sous différentes formes.
- Des temps de projection : séances de cinéma présentées par l'artiste, en lien avec la résidence.
- Des temps de travail et de préparation de l'artiste
- Un moment de restitution finale dont la forme sera déterminée en fonction du projet.

NB : le projet peut intégrer la participation ponctuelle de collaborateurs (scénariste, preneur-euse de son, monteur-euse, par exemple)

■ LES PUBLICS

L'éducation artistique et culturelle étant au coeur de cette résidence, des propositions seront à formuler pour la participation de trois types de publics différents : le public scolaire et/ou péri-scolaire, les habitant·e·s du territoire, les publics éloignés.

Pistes de publics et structures implantées sur le territoire avec qui il peut être envisagé de travailler (il ne s'agit pas de travailler avec tout le monde, mais de cibler certains de ces publics, en fonction de ce qui fait sens pour le projet) :

- les établissements scolaires du primaire et du secondaire, ainsi que les structures péri-scolaires et les pôles jeunesse ou espaces jeunes de Bretenoux-Biars, Gramat, Saint Céré, Souillac et Vayrac
- les associations de cinéphiles de Bretenoux-Biars, Vayrac et Gramat
- les EHPAD, dont un à Gramat propose un ciné-club à ses résidents
- les écoles de musique de St Céré et Gramat, et divers musiciens sur le territoire
- les associations sportives et culturelles du territoire
- réseaux d'agriculture paysanne et projets engagés du territoire
- Le Quart-Lieu CAUVALDOR, espace au service de l'innovation et des rencontres, porté par la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et composé d'un espace de coworking et d'un FabLab
- Le ScénOgraph, un lieu regroupant différentes activités : le festival de Saint-Céré, le festival de Théâtre de Figeac et la saison du Théâtre de l'Usine.

■ ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTISTE

Un comité de pilotage réunissant l'artiste et une personne référente pour chacun des partenaires permettra d'affiner le projet dans une logique de co-construction et de prise en compte du contexte.

L'artiste sera plus spécifiquement accompagné par :

- Marie Mourougaya pour la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor) en ce qui concerne la mise en relation avec les publics et les structures locales partenaires, les habitants, le suivi de la résidence au quotidien, la logistique et l'organisation pratique des temps de travail, de diffusion, de rencontres et de restitution.
- Occitanie films en ce qui concerne la coordination générale du projet, les prolongements à la résidence en termes de diffusion.

■ CRITÈRES DE SÉLECTION

- Une attention particulière sera apportée à l'approche sensible, personnelle et artistique proposée par le-la réalisateur-trice. En découvrant les lieux, en y passant du temps en immersion, en rencontrant les habitants, il portera un regard singulier sur ce territoire, qu'il partagera avec les publics.
- La notion de transmission étant une composante essentielle de cette résidence, le désir de l'artiste de fédérer autour de sa présence, de « faire ensemble », d'échanger par la création, la diffusion et la pratique artistique sera pris en compte. En termes de savoir-être, une qualité d'écoute et une aptitude à s'adapter et à interagir avec son environnement social seront également appréciées.

■ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉSIDENCE

Première période du 9 au 20 janvier 2023
Puis autres périodes modulables jusqu'à fin juin 2023,
pour une durée totale de 8 semaines.

■ LES CONDITIONS DE RÉSIDENCE

- La rémunération de l'artiste est de 10 000 € TTC (les déplacements sur le territoire de la communauté de communes, le matériel audiovisuel et l'éventuelle participation de collaborateurs extérieurs sont à la charge de l'artiste)
- Un repas par jour, l'hébergement, ainsi que les déplacements entre le domicile de l'artiste et le territoire seront pris en charge par la Communauté de communes.
- PRÉ-REQUIS : Être véhiculé est impératif pour cette résidence.

POUR CANDIDATER

■ CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Publication AAP : 17 octobre 2022

Date limite de participation : 20 novembre 2022

Pré-sélection des projets : jeudi 1er décembre 2022

Entretien oraux candidats finalistes : mercredi 14 décembre 2022

Communication du choix final : vendredi 16 décembre 2022 au plus tard

■ JURY

Représentant·e·s de la DRAC Occitanie

Représentant·e·s d'Occitanie films

Représentant·e·s de la Communauté de communes Cauvaldor

Représentant·e·s des salles de cinéma du territoire

Une personne de l'équipe de Gindou Cinéma

Un·e artiste retenu·e à un précédent appel à projets

■ PIÈCES A FOURNIR

- Présentation de la démarche générale de l'artiste
- CV et réalisations précédentes
- Note d'intention rédigée sur le projet (5 pages maximum) qui précise : la manière de s'approprier la thématique, la forme artistique et le projet d'actions avec les publics envisagés.

Il est attendu un projet concret et réalisable, même si des réajustements seront bien évidemment opérés en lien avec le contexte et le territoire.

Le dépôt du dossier se fait exclusivement en format numérique à l'adresse :
marie@occitanie-films.fr

■ CONTACT

N'hésitez pas à prendre contact pour toute question concernant la constitution de votre candidature avec Marie Chèvre, Chargée de l'éducation aux images à Occitanie films : marie@occitanie-films.fr